

La réponse du conseil de la CME à la Commission de l'Education sur les principes de la Facilité internationale de financement de l'éducation (FIFEd) Le 6 mai 2018

La Commission de l'Education a mis en place une <u>consultation</u> sur un <u>projet de principes</u> pour guider le développement de la Facilité internationale de financement de l'éducation (FIFEd). La Campagne mondiale pour l'éducation a analysé ces principes, sur le modèle de la lettre que la GCE a adressé aux Commissaires de l'éducation à propos de la FIFEd en mai 2017.

Nous saluons les efforts de la Commission pour répondre aux questions que nous avions soulevées précédemment. Toutefois, des éclaircissements sont nécessaires sur plusieurs points. Nous avons mis en avant 9 points de discussion et demandons que des informations complémentaires sur la FIFEd soient partagées de manière transparente et dès que possible afin que nous puissions solliciter le retour de nos membres sur le projet.

- 1. Le projet de Facilité Internationale de Financement de l'éducation (FIFEd), même s'il se base sur des taux d'intérêts faibles, va contribuer à augmenter l'endettement des pays à revenus moyens ou bas (dont plusieurs d'entre eux sont déjà à risque d'endettement modéré ou élevé) à un moment d'accroissement des vulnérabilités face à la dette comme l'ont documenté les acteurs de la société civile et le FMI. Les mécaniques de prêts ne proposent pas de sources prévisibles et durables de financement qui aideraient les gouvernements à faire les investissements de long terme qui sont nécessaires à l'amélioration des systèmes éducatifs. Alors qu'il est louable que le projet reconnaisse que « financer la dette n'est pas soutenable dans tous les pays », il devrait être plus clair sur le fait que tout mécanisme de prêt devrait suivre les plus hauts standards de prêt responsable et ne pas prêter à des pays qui sont déjà à risque élevé ou même modéré, ou bien en situation d'urgence ou de conflit. Dans tous les cas, une évaluation crédible et indépendante devrait avoir lieu, incluant des acteurs expérimentés de la société civile. Tout mécanisme de prêt ne devrait pas renter en compétition avec des subventions de sources publiques et l'argent public n devrait jamais être utilisé pour supporter des banques commerciales ou toute autre entreprise visant le profit.
- 2. Nous saluons le fait que le projet de principes mentionne le fait d'inciter un plus grand investissement domestique (principe 1), demandant l'accroissement des dépenses publiques (p2), l'augmentation du % du PIB au moyen d'une base de taxe plus large et de réallocations budgétaires, la réforme des impôts nationaux sur les entreprises adressant les lacunes (p4) etc. Cependant, des cibles précises doivent être identifiées dans ces domaines si le projet veut avoir de la substance, comme par exemple insister sur le fait que les pays doivent consacrer au moins 6% de leur PIB à l'éducation (ce qui peut être atteint en combinant une hausse de la part des impôts dans le PIB et l'augmentation du % consacre à l'éducation). En l'absence d'objectifs clairs ou de points de comparaison, la demande d'augmenter les

dépenses publiques pour l'éducation est trop vague. Nous aimerions aussi avoir plus de détails sur comment la Commission va promouvoir un dialogue national prolongé et stratégique autour de la question du financement de l'éducation de manière à ce que les Ministres des finances puisse mieux intégrer les retours sur investissement dans l'éducation à long terme et mettre en place les réformes fiscales et d'allocation qui doivent être urgemment mises en place. Il est important de noter que dans plusieurs cas ce sont les PRMI qui ont le potentiel d'augmenter leur financement de l'éducation de manière significative en faisant des réformes progressives des impôts et allocations.

- 3. Nous restons inquiets par le fait que la Commission introduise de nouveaux critères et indicateurs pour approuver la proposition d'un pays. Même s'il existe apparemment des soutiens pour utiliser des mécanismes similaires aux plans sectoriels de l'éducation approuvés par le PME, ceci n'est pas mentionné de manière claire et certains points des principes sont en contradiction avec cela. Il est particulièrement problématique de se référer à des « approches basées sur les résultats » (principe 2) qui sont souvent non prouvées dans le secteur éducatif et à des « améliorations tangibles dans l'apprentissage » (p11), vu que celles-ci vont plus loin que le modèle de financement du PME aujourd'hui. L'affirmation que « le financement de la FIFEd doit encourager les principes de performance, d'inclusion et d'innovation soulignés dans le rapport de la Commission de l'éducation » (p5) semble vouloir dire que la FIFEd va imposer un nouvel ensemble de conditions plutôt que de se baser sur l'agenda Education 2030 mondialement accepté et sur les plans sectoriels de chaque pays. En effet, le principe fait référence au fait que la FIFEd aurait son propre cadre basé sur l'alignement, la proportionnalité, l'évaluation et la responsabilité (p11). Ceci est en contradiction directe avec le fait d'utiliser les cadres existants, les mécanismes et indicateurs du ODD4/ Education 2030/ PME et suggèrerait de nouvelles conditions attachées aux prêts – ce qui devrait être évité. La Commission devrait épouser les agendas qui ont été établis démocratiquement, que ce soit ceux établis par des procédés nationaux consultatifs ou ceux basés sur les procédés du PME/ Education 2030 - et éviter tout plan de promouvoir un agenda séparé ou en compétition. En effet, la Commission devrait reconnaître plus directement les 7 objectifs de l'ODD4, incluant l'éducation des adultes et devrait réaffirmer l'équité et l'inclusion comme principes centraux.
- 4. Il y a des affirmations claires que la FIFEd est un mécanisme financier et non une organisation de mise en œuvre (p5) mais cela rentre potentiellement en conflit avec la création d'un « secrétariat autonome » (p12). Le PME aujourd'hui travaille dans 89 pays et ECW dans bien d'autres encore il ne devrait donc pas y avoir besoin de capacité parallèle ou séparée. En effet, le PME devrait être considéré de manière explicite comme le mécanisme par défaut pour canaliser tous les fonds pour l'éducation. Là où les capacités du PME pourraient être vues comme insuffisantes, elles devraient être renforcées plutôt que de créer une capacité similaire ou en concurrence autre part. Nous ne sommes pas satisfaits avec la déclaration selon laquelle « le financement de la FIFEd devrait être canalisé à travers les institutions financières existantes » (p5) car cela pourrait inclure le fait d'envoyer des fonds vis la Banque Mondiale ou les banques de développement régionales qui n'ont pas le meilleur des bilans en matière d'éducation.

- 5. Il y a une affirmation positive sur le fait de fournir des fonds pour « les **initiatives** d'éducation publique menées par les gouvernements » pour attendre les objectifs nationaux en matière d'éducation et sur le fait que d'autres acteurs recevraient des fonds « par le biais de leurs gouvernements ». Cela doit être renforcé par une affirmation claire qu'il n'y aura jamais de soutien pour des acteurs commerciaux, que ce soit direct ou indirect. Tout mécanisme doit travailler à renforcer les *systèmes* (et non seulement les initiatives) d'éducation publiques et la gouvernance démocratique.
- 6. Il est bien que les principes incluent le respect « du rôle important que la société civile joue dans l'architecture actuelle de financement de l'éducation » (p8) et ne cherche pas à répliquer et remplacer cela. Cependant, la Commission devrait aller un peu plus loin, et faire des recommandations sur l'engagement de la société civile dans les processus nationaux de planification de l'éducation, et promouvant des lignes directrices claires à ce sujet. Il est important de noter que la diminution actuelle de l'espace politique dans trop de pays est une limitation claire à ce point. Il devrait aussi y avoir des engagements clairs sur la présence de membre élus de la société civile dans chaque organe mondiale de gouvernance de l'éducation. Il y a besoin d'un engagement plus consistant de la société civile et des syndicats d'enseignants, à tous les niveaux de chaque nouveau mécanisme proposé. La CME est prête à contribuer activement aux débats nationaux, en supportant des débats publiques aux parlements ou dans les médias. Il est important que les autorités publiques comme les citoyens soient informés, impliqués, et aient leur mot à dire dans des mécaniques qui peuvent avoir un impact significatif sur le contenu des politiques publiques d'éducation et sur le poids de la dette de leur pays.
- 7. Nous saluerons une déclaration que la Commission travaillera toujours avec **le droit à l'éducation** en vue, comme mentionné dans les traités des droits humains et la plupart des constitutions nationales. Avancer la justiciabilité du droit à l'éducation peut être transformatif, comme observé dans le rapport 2018 du GME.
- 8. Nous attendons impatiemment de lire un document plus complet et à jour sur le mode de fonctionnement de la FIFEd, permettant d'adresser nos questions. Certains challenges vont être soulevés dans le détail de comment est élaborée et mise en place la FIFEd nous reconnaissons qu'un projet de principe ne peut adresser cela. Nous faisons de fait un appel pour un partage de l'information complet et transparent, suffisamment à temps pour que nous puissions intervenir de manière pertinente (gardant en tête que nos membres parlent entre autres anglais, français, espagnol, portugais et arabe).
- 9. En conclusion, nous demandons expressément à la Commission d'intensifier ses efforts dans d'autres domaines du financement de l'éducation, comme le support au PME, l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales (dont la Commission elle-même a noté qu'elle composerait 97% des fonds additionnels) et la promotion de mécanismes nationaux et internationaux pour avancer la justice fiscale liée au financement de l'éducation. Nous sommes convaincus que les actions pour réformer les règles fiscales ou mettre en place une taxe sur les transactions financières internationales ou tout autre mesure offrent le chemin le plus durable et le plus désirable pour mobiliser plus de

ressources internationales – et nous nous engageons à collaborer avec vous à ce sujet. Nous recommandons aussi que la Commission de l'éducation explore plus en détail les mécaniques existant au niveau du PME comme le Fonds Multiplicateur et la proposition de Cas d'investissement dans le secteur de l'éducation. La Commission a le pouvoir de jouer un rôle majeur pour promouvoir un dialogue national prolongé sur le financement de l'éducation avec les ministres des finances et les chefs d'Etat – incluant le fait de les aider à trouver de nouvelles façon d'intégrer les retours d'investissement de long terme de l'éducation avec les cycles politiques et économiques de court et moyen terme - et d'explorer comment mettre en place des reformes fiscales progressives qui pourraient enclencher un financement de l'éducation prévisible pour une génération. Les ministres africains de l'éducation viennent juste de s'engager à augmenter les 4 S – la taille du budget de l'éducation, la taille du budget du gouvernement en général (la base fiscale), la justesse des allocations (basées sur l'équité) et l'examen de la dépense (pour assurer l'arrivée de l'argent). La Commission devrait tout faire pour renforcer un tel agenda. Il y a un énorme potentiel pour ajouter de la valeur dans ces domaines et nous sommes engagés à continuer un dialogue constructif avec tous ceux impliqués à la Commission sur comment mobiliser de manière durable les milliards de dollars annuels additionnels dont nous avons urgemment besoin pour atteindre l'ODD4.